



SYNTHESE DU COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 14 JUIN 2011

BATIMENTS COMMUNAUX

ECOLE ELEMENTAIRE : DEVIS PEINTURE

délibération 2011/39

Pour les travaux de peinture à réaliser dans les deux écoles durant les vacances d'été, une consultation a été faite auprès de trois entreprises mais seules deux d'entre elles présentent une offre de service.

Les travaux concernent la réfection des peintures de la garderie pour l'école maternelle, de la classe de Madame MAUREY (classe n°2) et du ravalement extérieur côté route de Paris) pour l'école élémentaire.

Après étude des devis, il est proposé de retenir l'entreprise V.F.C. PEINTURE pour un coût de 10 694,89 € TTC. Ce montant sera probablement majoré car la peinture des radiateurs n'est pas comprise.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (1 ABSTENTION) :

- retient l'entreprise V.F.C. PEINTURE pour la réfection des peintures des écoles,
- décide de financer la dépense s'élevant à 10 694,89 € TTC à l'article 61522 de la section de fonctionnement,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

SALLE DE SPORTS : TRAVAUX EN REGIE

délibération 2011/40

Suite à la réunion du 23 mai 2011, la commission des bâtiments propose de réaliser en régie les travaux suivants dans la salle des sports (rue Henri Philippe) :

- création de sanitaires dont un handicapé au niveau de l'escalier montant aux tribunes,
- mise aux normes des sanitaires - douches joueurs et arbitres.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser en régie les travaux concernant les sanitaires de la salle de sports,
- décide de financer ce programme de travaux à l'article 21318 de la section d'investissement,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

VOIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS

ALLEE SAINT JACQUES - MATERIALISATION AU SOL DE PARKINGS : TRAVAUX EN REGIE

délibération 2011/43

Le stationnement au niveau de l'allée Saint Jacques est anarchique et afin de l'optimiser, Madame le maire propose de réaliser une matérialisation au sol incluant la protection des passages piétons qui actuellement doivent slalomer entre les véhicules.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *entérine le programme de travaux qui sera réalisé en régie,*
- *décide de financer l'opération à l'article 2151 de la section d'investissement,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

RESEAU EAUX PLUVIALES : INFORMATIONS

Dans le cadre des travaux d'assainissement réalisés par le SMAEP du Clos Morant, il est envisagé de réaliser un réseau d'eaux pluviales le long de la RD 613 entre les carrefours des rue Henri Philipe, Lucien Ropars et route de Démouville.

Seraient créés :

- des puisards sur les pelouses au niveau de la bibliothèque et face à l'église,
- un avaloir au niveau du Foyer Rural,
- un réseau d'eaux pluviales, en parallèle de la conduite d'assainissement, allée Saint Jacques.

Au niveau de l'étang Sainte Radégonde, la pose d'un système de déshuileur-débourbeur sera étudiée.

L'ensemble de ces préconisations n'a cependant pas encore été chiffré.

Par ailleurs, un nettoyage du réseau d'eaux pluviales sera effectué à l'automne.

COURTS DE TENNIS : RESULTAT DE LA CONSULTATION

délibération 2011/42

Par délibération n° 2010/52 en date du 8 juin 2010, le conseil municipal décidait de procéder à la reconstruction de deux courts de tennis extérieurs et autorisait Madame le maire à lancer une consultation.

Les résultats de cette consultation, qui s'est déroulée durant le mois de mai, sont portés à la connaissance de l'assemblée et il est proposé de retenir la société EURO 2000 pour un montant de 33 879,40 € HT soit 40 519,76 € TTC.

A ces travaux, il faut ajouter :

- l'accès sécurisé aux courts : 559,50 € HT soit 669,16 € TTC
- les équipements sportifs (chaises d'arbitre, bancs pour les joueurs, corbeilles à papier, ...)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *décide de procéder à la reconstruction de deux courts de tennis extérieurs,*
- *valide le bilan de l'opération dont le coût HT s'établit comme suit :*

- travaux EURO 2000	33 879,40 €
- accès sécurisé aux courts (AUTAN SYSTEMS)	559,50 €
- équipements sportifs	1 514,29 €
TOTAL	35 953,19 €
- *décide de solliciter des subventions auprès du Conseil général et des élus parlementaires,*

- décide de financer cette opération à l'article 2128 de la section d'investissement
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires

CIMETIERE : COLUMBARIUM

délibération 2011/44

En 2001, la commune s'est équipée d'un columbarium de 8 cases dont 7 font maintenant l'objet d'un titre de concession.

Madame le maire propose d'acquérir la même structure afin d'assurer l'homogénéité de l'espace cinéraire. La société GRANIMOND maintient d'ailleurs ses tarifs de 2001 pour la fourniture du columbarium soit 8 353,60 € HT qui, avec la pose chiffrée à 1 359,00 € HT, coûte globalement 9 712,60 € HT soit 11 616,27 € TTC. A noter qu'une dalle en béton doit être exécutée pour recevoir le monument.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir un columbarium de 8 cases dont chacune peut recevoir 4 urnes,
- retient l'offre de la société GRANIMOND pour un montant total de 11 616,27 € TTC,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires

AFFAIRES FINANCIERES

JEUX ET EQUIPEMENTS EXTERIEURS : ACQUISITION

délibération 2011/45

Suite à la réunion de conseil municipal du 10 mai, le projet d'acquisition d'équipements et de jeux extérieurs a été peaufiné et après négociation, il est proposé de retenir les fournisseurs suivants :

- équipements extérieurs (PRO-MAT)°	7 120,00
- jeux extérieurs (KOMPAN)	4 842,00
TOTAL HT	11 962,00
soit TTC	14 306,55

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité (1 ABSTENTION°) :

- valide le programme d'acquisition d'équipements et de jeux extérieurs,
- entérine les offres des fournisseurs PRO-MAT et KOMPAN dans la limite d'une dépense TTC de 15 000 €,
- décide de financer la dépense à l'article 2152 de la section d'investissement,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Concernant les sculptures de Monsieur MARIE (les trois femmes), Sylvie DE NEEF mentionne que chaque œuvre coûte 2 000 € soit 6 000 € pour le projet qui pourrait être réalisé au niveau du Foyer Rural.

FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

délibération 2011/46

Dans le cadre des réflexions de la commission gestion des risques, un cycle de formation aux premiers secours à destination de la population avait été évoqué et le conseil municipal est interrogé pour un accord de principe. La dépense est estimée à 500 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable pour la mise en place d'une formation aux premiers secours,
- donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

Par délibération n° 2010/45 en date du 11 mai 2010, le conseil municipal fixait les tarifs de mise à disposition de la salle du Parc.

Cette salle a été équipée (délibération 2010/55 en date du 01/07/2010) et est louée avec de la vaisselle.

De la casse survenant régulièrement, Madame le maire propose de facturer, au vu de l'état des lieux établi avec les personnes, la vaisselle cassée au prix d'achat du remplacement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *entérine la proposition de Madame le maire,*
- *donne à Madame le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

SPORTS -LOISIRS - ANIMATION - CULTURE

FORUM DES ASSOCIATIONS

(Eric MARGERIE, rapporteur)

Le forum des associations se déroulera cette année à la salle de sports le samedi 2 septembre de 14h00 à 17h30.

Les associations seront réparties par tables et derrière le rideau, une initiation au judo et une formation au défibrillateur pourront être dispensées. Quant au tennis, le professeur se tiendra à la disposition du public au gymnase du Petit Bois.

Les jeunes du Célibat se chargeront des boissons et des gâteaux.

Concernant la visite médicale, il n'est pas certain qu'elle soit renouvelée faute de médecin.

Jérôme PAVIE s'étonne du choix du lieu car, il y a quelques années, la salle de sports avait été abandonnée car trop grande pour assurer un accueil chaleureux.

Il est souligné que les initiations proposées occuperont de l'espace et créeront de l'animation.